

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

La Région Auvergne - Rhône-Alpes définit son programme de développement de la biomasse pour l'énergie

Actus

Signature d'une convention de partenariat inédite pour la mise en œuvre de chantiers d'exploitation publics-privés en Rhône-Alpes

Evolution des seuils de déclaration des chantiers forestiers

Un colloque pour faire connaître la politique forestière des Alpes

Des acteurs qui s'engagent pour la reconnaissance des services procurés par la forêt

Suite à la loi pour la Transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015, chaque Région est tenue de réaliser son Schéma Régional Biomasse.

Cette disposition réglementaire vise à planifier les moyens à mettre en œuvre pour que la part des énergies renouvelables atteigne 23% de la consommation finale d'énergie nationale d'ici à 2020.

Le Schéma Régional Biomasse est un dispositif prévu par la loi.

Il vise - dans le respect de la hiérarchie des usages - une mobilisation renforcée de la biomasse pour l'énergie. C'est donc un programme d'action en faveur de l'augmentation de l'offre, et non de l'accroissement de la demande (concernée par d'autres dispositifs, tel que le Fond Chaleur).

Agenda

Rencontre nationale des territoires forestiers les 1,2 et 3 février dans la Loire (Montrond-les-Bains)

Pour vous inscrire :
<http://www.fncofor.fr/>

Un volet important concerne naturellement la biomasse forestière, qui représente le principal gisement.

Sur ce thème, deux ateliers de travail, préalables à la construction du programme d'actions, ont été organisés en novembre, regroupant un panel d'acteurs de la filière forêt-bois.

Différentes propositions ont ainsi été formulées en vue de dynamiser la mobilisation de bois tout en assurant la préservation des milieux ainsi que des infrastructures.

Ces dernières concernent en outre la levée des freins inhérents au morcellement de la forêt privée, le renforcement du rôle des EPCI, ou encore la mise en œuvre de mesures incitatives ou financières visant à améliorer les conditions de transport des bois.

Les services de la Région, en partenariat avec les services de l'Etat, sont chargés de faire la synthèse de ce panel d'actions, qui devront être validées au cours du premier trimestre 2017.

ACTUS | Forêt des collectivités

Signature d'une convention de partenariat inédite pour la mise en œuvre de chantiers d'exploitation publics-privés en Rhône-Alpes

Dans le cadre du projet SYMBIOSE Rhône-Alpes, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Dynamic Bois 2015 de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui regroupe 14 partenaires de Rhône-Alpes, une coopération inédite a été formalisée.

En effet, une convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre simultanée d'opérations d'exploitation et de commercialisation de bois en forêts publiques et privées en Rhône-Alpes a été signée le jeudi 29 septembre en Isère, entre la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, la coopérative forestière COFORET, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office national des forêts (ONF).



De gauche à droite : Hervé HOUIN, directeur territorial de l'ONF Rhône-Alpes, Pascal BOUCHET, membre du bureau de la Chambre d'agriculture Rhône-Alpes et responsable forêt, Lionel PIET, directeur général de COFORET, Roger VILLIEN, président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Une coopération pour accroître la mobilisation de bois

Actuellement comme par le passé, de nombreux **lots de bois ne sont pas exploités ou commercialisés** du fait de freins techniques (desserte non adaptée...), d'une attractivité faible des lots (volumes insuffisants, hétérogénéité des bois...) ou encore de parcelles trop petites pour rendre viable toute exploitation.

Ainsi, ce partenariat se veut apporter un **élément de solution à ce constat**, en rendant opérationnelles des **démarches d'exploitation et de commercialisation groupées en forêts publiques et privées**.

Au-delà des volumes supplémentaires qui seront mobilisés d'ici fin 2018 grâce à ces **chantiers**, l'objectif premier des partenaires du projet est **d'initier et de renforcer une coopération dépassant les frontières habituelles de propriétés**, qui permette **d'optimiser et de fluidifier** l'exploitation et la commercialisation des bois dans le temps.

Des acteurs publics-privés complémentaires

En termes opérationnels, la Chambre régionale d'agriculture permettra par son travail d'animation auprès des propriétaires privés d'identifier de potentiels chantiers groupés, les Communes forestières accompagneront les élus impliqués, et l'ONF et la COFORET les mettront en œuvre. L'institut technique FCBA viendra, lui, en appui de cette démarche, afin que les partenaires disposent d'un retour d'expérience, qui est essentiel à l'optimisation de cette coopération.

Les territoires sont également au cœur de la démarche. L'efficacité du travail de fonds réalisé pour aboutir à ces chantiers sera accrue grâce à une coopération avec ces derniers.



Une démarche intégrée et concertée

Pour parvenir à cet objectif, les partenaires de SYMBIOSE suivront les étapes suivantes :

1. Pré-identification de chantiers groupés potentiels. Cette phase se base notamment sur l'animation de terrain réalisée par les partenaires du projet et l'analyse des programmes de coupes.
2. Réunions de concertation pour décider des modalités de mise en œuvre des chantiers.
3. Collaboration entre les acteurs lors de la réalisation des chantiers.
4. Bilan d'expérience de l'opération.

En fonction de la surface respective des parcelles publiques et privées, du volume et de la qualité des bois, et du contexte général de la coupe, **différents scénarii de mise en œuvre des chantiers groupés seront envisagés.**

La **convergence de vues et de moyens des partenaires publics-privés** est un élément central en faveur de l'efficacité de cette coopération, qui se veut apporter un élément de solution durable pour accroître la mobilisation de bois.

Evolution des seuils de déclaration des chantiers forestiers

Dans le cadre de l'article L718-9 du Code rural et de la pêche maritime, toute entreprise réalisant un chantier forestier ou sylvicole d'un volume ou d'une surface supérieur(e) à un seuil fixé par décret, doit adresser au service de l'inspection du travail et à **la mairie des communes desquelles est situé le chantier**, une déclaration écrite comportant notamment la situation géographique du chantier, sa date de début et de fin prévisible, ainsi que le nombre de salariés travaillant sur ledit chantier.

Un décret relatif aux déclarations de chantiers forestiers et sylvicoles, en date du 8 novembre 2016 et qui rentrera en application au 1^{er} janvier 2017 (<http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/.pdf>), a modifié ledit seuil de déclaration ; qui était fixé jusqu'à présent à 500 m³ ou 4 hectares de surface travaillée. Ce dernier **a été abaissé à 100 m³** lorsque le chantier d'abattage ou de façonnage est réalisé à l'aide d'outils et de machines à main. Cette modification ne concerne donc pas les chantiers d'abattage et de débardage faisant appel à d'autres machines.

ACTUS | Montagne

Un colloque pour faire connaître la politique forestière des Alpes

« Les opportunités de développement de la filière bois alpine en zone de montagne » ont été exposées lors de l'atelier conférence qui s'est tenu le 30 septembre 2016 à la CCI de Savoie, organisé par le club Euro Alpin de la CCI de l'Isère avec l'appui des Communes Forestières.

Développer la construction en bois local en s'appuyant sur la certification Bois des Alpes™ pour amplifier la demande en bois local, créer et pérenniser des emplois dans les entreprises alpines, moderniser les entreprises, soutenir la filière bois énergie, mobiliser la ressource bois, gérer durablement les forêts des Alpes, telles sont les priorités de la stratégie forestière alpine.

Cette stratégie - qui est actée dans le Schéma Interrégional du Massif des Alpes - découle de la politique de cohésion applicable au massif des Alpes.

Pour répondre aux priorités énoncées, deux outils financiers sont déployés : **la Convention Interrégionale du Massif des Alpes – CIMA** (financement de l'Etat et des régions) et le **Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes – POIA** (financement européen FEDER).

Au cœur de ces programmes, la démarche de certification Bois des Alpes™, présentée à l'occasion de ce temps d'échanges, vise à accroître l'offre de bois issue des forêts alpines et transformée localement, et à développer sa valeur ajoutée. Elle crée de nouvelles perspectives professionnelles comme ont pu en témoigner deux cabinets d'architectes et un scieur, et de nouvelles opportunités pour les territoires et les collectivités. L'intervention de Chambéry Métropole a permis, à travers la présentation du pont bois-béton construit à Cognin, d'illustrer la possibilité pour une collectivité de s'engager avec des entreprises locales dans un projet ambitieux pour valoriser du bois, certifié Bois des Alpes™.

Les échanges ont été nourris par les expériences et les interrogations des 60 participants présents, dont les profils étaient divers - scieurs, exploitants forestiers, charpentiers, élus, institutions, collectivités, animateurs de territoire.

La mobilisation des acteurs lors de ce colloque donne à penser que de nouvelles perspectives sont possibles en agissant à tous les niveaux de la filière et avec le soutien de la politique forestière des Alpes.

ACTUS | Multifonctionnalité

Les acteurs de la forêt, les associations environnementales et les institutions s'engagent pour la reconnaissance des services procurés par la forêt

La **Stratégie Régionale pour les Services Sociaux-Environnementaux rendus par la forêt (SRSSE)** a été signée fin 2015. Ainsi, les partenaires de ce projet se sont regroupés en novembre 2016 pour poursuivre la mise en œuvre d'un réseau de forêts en évolution naturelle ainsi que pour prolonger leur coopération sur l'ensemble des sujets relatifs à la biodiversité en forêt, et de manière plus générale sur la valorisation et l'amélioration continue des services écosystémiques rendus par la forêt en Rhône-Alpes.

Vous pouvez retrouver le communiqué de presse présentant le projet en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.territoiresforestiers-rhonealpe.pdf>

Les acteurs de la filière forêt-bois iséroise entendus par les politiques isérois

C'est donc le 17 septembre dernier qu'a eu lieu la 62^e Assemblée Générale de l'Association des Communes Forestières de l'Isère à Châtonnay, au cœur du territoire des Bonnevaux. Les hauts représentants de la sphère politique n'ont pas manqué le rendez-vous, à l'instar de Mr Jean-Pierre Barbier, député de la 2^e circonscription de l'Isère et président du Département témoignant ainsi de l'intérêt porté par le Département de l'Isère aux problématiques de la filière forêt/bois. C'est donc une assemblée attentive et écoutée qui a pu exprimer ses inquiétudes et interrogations sur l'avenir de la filière notamment face aux incertitudes liées aux futures politiques départementales et régionales.

Un territoire inédit pour l'AG des COFOR : Les Bas-Dauphiné-Bonnevaux

C'est en effet la première fois que l'Assemblée Générale des Communes Forestières se tenait hors milieu montagnard et ce donc depuis 62 ans ! Le souhait du président, Guy Charron, était de mettre à l'honneur les territoires ayant saisi l'opportunité de faire de la forêt un atout de développement local. Si les communes de montagne exploitent et valorisent depuis de nombreuses années leurs ressources forestières, la tendance dans les territoires plus agricoles de plaines et de piémont isérois est plus récente : cette démarche demeure néanmoins tout à fait pertinente.

A l'image de la commune de Châtonnay, dont le maire Guy Servet, également Vice-président à la Communauté de Communes Bièvre-Isère qui porte à la fois la CFT des Bonnevaux et celle des Chambaran, a inauguré récemment une nouvelle chaufferie bois d'une puissance de 150 kW entièrement alimentée par les bois communaux. Cette chaufferie devrait permettre de réaliser annuellement 8 000€ d'économies sur le budget de fonctionnement.

La mobilisation des bois au cœur des discussions

C'est l'objectif annoncé du Contrat d'Objectifs et Performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR : mobiliser plus de bois dans nos forêts communales françaises dont l'accroissement naturel reste supérieur au prélèvement.

Mobiliser plus oui, mais comment ?

Si certains massifs isérois demeureront inexploités de par leur inaccessibilité ou leur faible productivité, les freins à l'exploitation forestière sont nombreux :

- Le manque de desserte forestière qui bloque la réalisation de l'intégralité des coupes inscrites dans le programme de travaux annuel des communes.
- La matière première non adaptée au marché : les forêts alpines sont riches de gros voire de très gros bois de sapins, qui ne sont aujourd'hui pas valorisables par la seconde transformation. Les bois restent alors sur pied et finissent par ne plus être exploitables.
- La conjoncture actuelle, incitant certaines communes à ne pas vendre leur bois en attendant des temps plus favorables.

C'est une vraie réflexion qui doit s'initier entre acteurs de la filière forêt/bois pour lever ces freins à la mobilisation. La problématique de la valorisation du gros sapin fût particulièrement discutée lors de cette Assemblée Générale. Ce sont tous les acteurs de la filière qui doivent agir ensemble aussi bien à l'aval pour trouver de nouvelles techniques de transformation adaptées aux spécificités du sapin (notamment au niveau du séchage) qu'à l'amont en maintenant une sylviculture dynamique régulant la population de gros sapins.

Quelle disponibilité en bois sur le territoire Bas Dauphiné Bonnevaux ?

Le 4 octobre dernier, les Communes Forestières ont rendu les conclusions du Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé sur le périmètre de la charte forestière du territoire Bas-Dauphiné Bonnevaux. Ce PAT vise à quantifier la disponibilité en bois en fonction des conditions d'exploitations propres au territoire.

Le Plan d'Approvisionnement Territorial de la Charte Forestière Bas Dauphiné Bonnevaux a été mis en place pour répondre aux interrogations des élus sur le développement d'une filière bois énergie locale.

Dans un premier temps, un travail de collecte de données, réalisé avec les partenaires techniques du territoire, dont l'ONF et le bureau d'études Alcina, a permis d'assembler et harmoniser l'ensemble de l'information disponible sur la forêt de la Charte Forestière.

Cette première étape a servi à la description des espaces boisés et de la filière sur le territoire.

Les éléments clés de ce diagnostic sont :

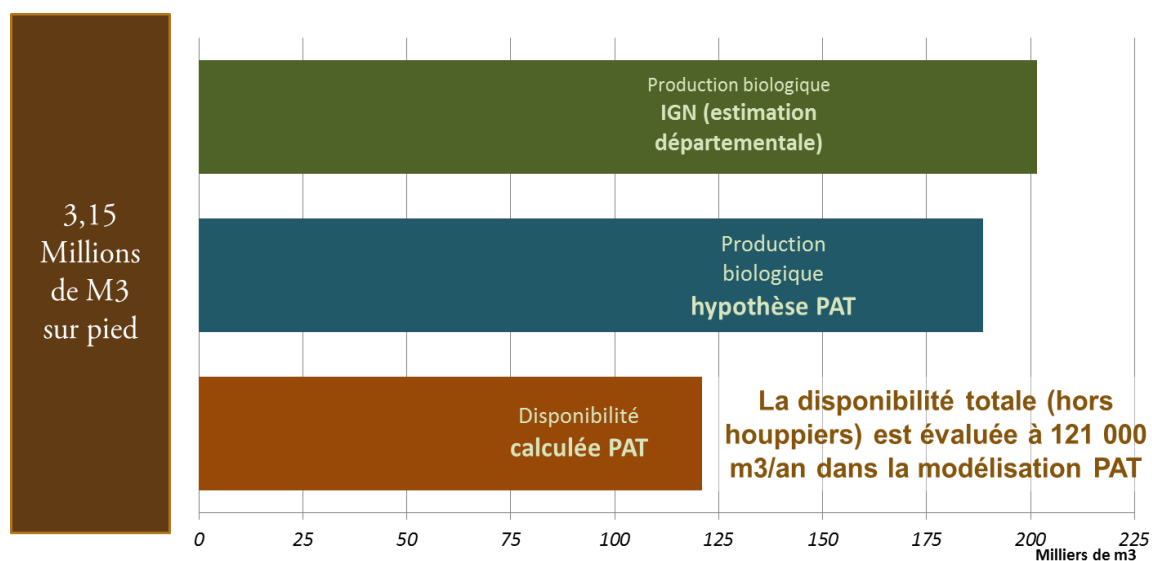
- Un taux de boisement de 26% (28 400 hectares d'espaces boisés) ;
- Un capital sur pied d'environ 3.15 millions de mètres cubes (hors houppiers et rémanents), à 95% feuillus ;
- Des conditions de mobilisation de la ressource très bonnes, traduites par une ressource bois accessible à moins de 30 €/m³ équivalent à 80% de la disponibilité totale ;
- Un territoire faiblement exportateur de bois d'œuvre, lié essentiellement à sa ressource, mal adaptée à la demande pour cette catégorie de produit, et d'autre part à l'absence d'unité de première transformation.

Une balance commerciale plus difficile à appréhender pour les produits de qualité bois énergie ou bois industrie, du fait notamment de l'autoconsommation de bois bûche, mais qui semble se traduire par un équilibre relatif entre offre et demande, avec des flux d'importation faibles, plus liés à des opportunités, et des flux d'exportation plus importants, notamment pour la plaquette forestière compte tenu des faibles débouchés locaux.

A partir de la base de données ainsi constituée, le comité de pilotage a souhaité modéliser un scénario « tendanciel » dans le PAT.

Ce scénario est qualifié de « tendanciel », dans la mesure où les itinéraires sylvicoles appliqués correspondent soit à ceux pratiqués actuellement, soit à ceux prévus dans les documents de gestion et/ou les objectifs de la charte forestière.

La disponibilité maximale annuelle a ainsi été estimée à 121 000 m³ (plus 48 à 49 000 m³ issus de la mobilisation des houppiers/rémanents), soit environ 70% de l'accroissement annuel potentiel.



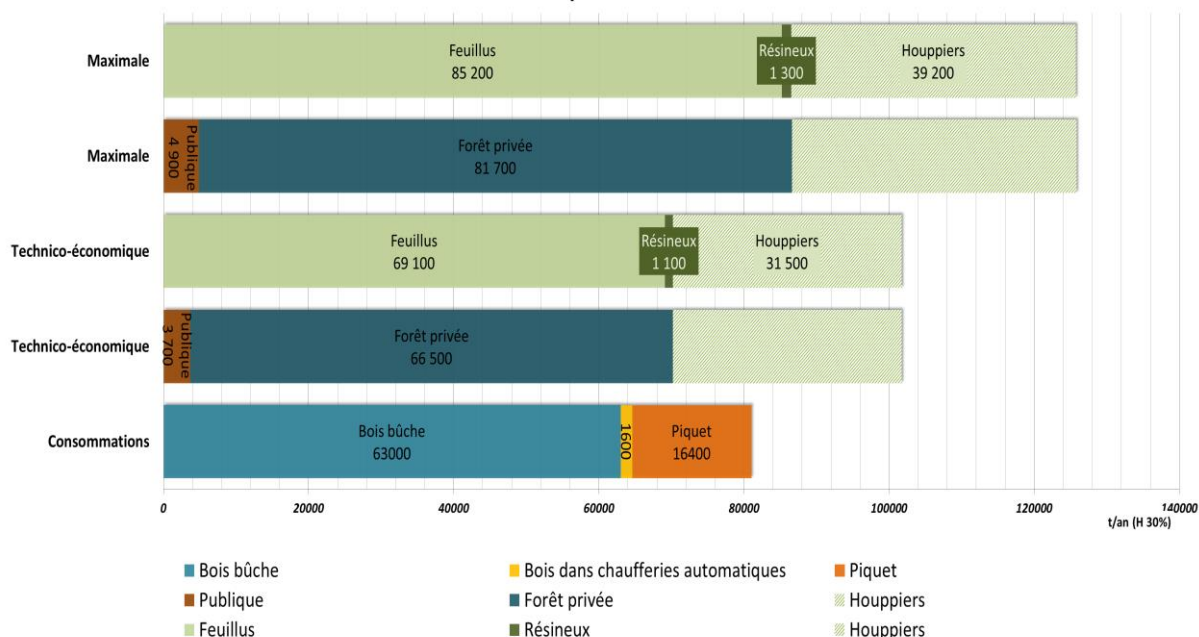
Les principaux enseignements sont les suivants :

- 11% est de qualité bois d'œuvre, et par corrélation 89% est de qualité bois énergie (ou industrie), y compris pour la production de bois bûche.
- 92% de la disponibilité maximale se situe en forêt privée, alors que les conditions de mobilisation y sont plus contraignantes (considérant les conditions d'exploitation et la structure de la propriété foncière).
- La totalité du potentiel en forêt publique est d'ores et déjà mobilisée.

La modélisation d'un scénario « tendanciel », correspondant à l'application des itinéraires sylvicoles actuels, met en évidence que le potentiel supplémentaire pour satisfaire à une augmentation de la demande se trouve très majoritairement en forêt privée.

Or, si les conditions techniques d'exploitation (desserte et topographie notamment) ne semblent pas constituer un frein majeur (plus de 80% de la ressource disponible à moins de 30 €/m³), le morcellement constitue un facteur fortement pénalisant.

Synthèse "consommations/ressources" en bois énergie sur le territoire Bas-Dauphiné-Bonnevaux



Sans amélioration de cette situation en forêt privée, c'est la mise en œuvre de scénarios plus intensifs sur les forêts « accessibles » qui pourrait apparaître comme une solution afin de satisfaire à l'augmentation de la demande.

Le programme de travaux de l'ONF fait peau neuve

La forêt est un atout pour faire vivre le territoire et mettre à profit les ressources naturelles communales au service de sa commune. Pour mieux valoriser cette ressource, certains aménagements et travaux sont indispensables : les programmes de travaux proposés par l'ONF à la commune seront ainsi enrichis et toujours plus détaillés dès 2017.

Amélioration des peuplements, dispositif pour limiter les dégâts de la faune, création & entretien de desserte, signalétique/accueil du public... L'élu aura ainsi une vision plus claire et exhaustive de ce que les services de l'ONF proposent pour rendre leur forêt plus attractive sur le plan économique, social et environnemental.

La commune restera bien entendu maître dans le choix de financer ou non ces aménagements.

Vers une vision des travaux à plus long terme ?

Certains investissements étant conséquents, il est difficile pour une commune de prévoir les conséquences sur le budget communal à moyen terme, le programme de travaux actuel étant renouvelé chaque année.

Trois communes iséroises se sont ainsi portées volontaires pour expérimenter un programme de travaux à portée pluriannuelle. Les élus auront ainsi une vision à plus long terme des travaux nécessaires à l'amélioration de leur forêt et pourront mieux anticiper leur réalisation selon le budget disponible. Si cette expérience s'avère concluante, elle pourrait bien être généralisée à l'ensemble des communes.



A COTE

A COTE | AIN

Des travaux sylvicoles pour des forêts productives

[Lire la suite](#)

Des échanges entre professionnels et élus sur les chantiers en forêts privées

[Lire la suite](#)

A COTE | ALLIER

L'action de la SAFER auprès des collectivités se déploie dans l'Allier

[Lire la suite](#)

A COTE | ARDECHE

Retour sur une année de formation auprès des élus

[Lire la suite](#)

Renforcer l'attractivité du massif central grâce à la forêt et sa filière

[Lire la suite](#)

1ères Rencontres forestières : un nouvel événement pour la forêt et le bois réussi

[Lire la suite](#)

Petits forestiers en herbe

[Lire la suite](#)

Eco-hameaux : les élus se mobilisent pour leur territoire et la filière forêt-bois

[Lire la suite](#)

A COTE | CANTAL

Une AG extraordinaire qui rafraîchit ses statuts

[Lire la suite](#)

A COTE | CANTAL – HAUTE-LOIRE

Inventaire du foncier forestier communal et sectionnal : une ressource forestière encore trop peu valorisée

[Lire la suite](#)

Recrutement d'une Chargée de projet traçabilité des bois du Massif central

[Lire la suite](#)

A COTE | DROME

Des élus de la Drôme réunis pour créer une dynamique

[Lire la suite](#)

Agir au regroupement du foncier forestier dans la Drôme

[Lire la suite](#)

L'AG de BOIS DES ALPES dans la Drôme : une preuve par 4 réussie

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-LOIRE

Des aides aux travaux forestiers en Haute-Loire

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Formicâble : un projet transfrontalier pour améliorer la gestion des forêts

[Lire la suite](#)

Une formation sur l'intégration de la forêt dans les documents d'urbanisme

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE - SAVOIE

Charte des bonnes pratiques : des évolutions en cours

[Lire la suite](#)

A COTE | PUY-DE-DOME

Foncier forestier : de nouveaux outils mis en œuvre

[Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Le morcellement du foncier forestier : un enjeu pour les collectivités

[Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par

l'union régionale des associations de Communes forestières Auvergne Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22 auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e